



## scrutin du 10 novembre 2011 élections à la C.P.E. de l'UTM

# CGT : des élus proches de vous !

La CPE, instance paritaire, dans un rôle de pré-CAP, émet des avis sur :

- L'avancement au grade des agents titulaires (A, B, C).  
Exemple : pour un TECH (ITRF), avancement de la classe normale à la classe supérieure.
- L'avancement au corps des agents titulaires (A, B, C).  
Exemple : pour une ADJAENES, passage dans le corps des SAENES.

La CPE a aussi mandat pour traiter du mouvement interne.

### Non à l'individualisation !

Alors que nos garanties de fonctionnaires sont encadrées par le statut de la Fonction publique, dorénavant toutes les opérations de gestion comme le recrutement, les carrières, la fixation et la modulation des primes sont dévolues aux établissements. C'est une remise en cause du caractère national du déroulement de carrière.

La loi LRU imposant aux universités le passage aux RCE, implique alors que la masse salariale soit gérée dans le cadre d'une enveloppe volontairement limitée. Cette masse salariale inclut le traitement indiciaire, les primes, l'action sociale, les cotisations sociales, les accidents de travail, le capital décès...

Ainsi, l'équité et l'égalité de traitement disparaissent : d'un établissement à l'autre, le clientélisme local s'impose. Les promotions des personnels dépendent de plus en plus des capacités financières de l'établissement dans lequel ils exercent leurs fonctions. Ce qui aboutit, le plus souvent, à des décisions inacceptables : diminution des primes, externalisation des services, gels de postes, repyramidage de postes (pour obtenir un emploi de catégorie A, les établissements sacrifient plusieurs postes de B ou C), et au final la diminution du nombre de postes et de promus. La politique de l'emploi menée par notre Ministère depuis plus d'une décennie, en multipliant les missions et les responsabilités, n'a pas augmenté les effectifs, et a eu comme première conséquence le recours massif au travail précaire. Ce faisant, les conditions de rémunération et de travail se sont dégradées pour tous. Cette politique nationale a largement été reprise par la direction actuelle de l'UTM. Toujours plus de pression est mise sur les agents, par le biais d'une gestion centralisée et aveugle aux conditions de travail. Les suppressions d'emplois et les gels de postes se multiplient augmentant la charge de travail de tous dans un cadre de plus en plus contraignant et dans une ambiance de plus en plus tendue.

### Mêmes droits pour tous !

Nous sommes pour une gestion nationale avec des critères nationaux appliqués à tous les fonctionnaires, quel que soit leur établissement, pour permettre la reconnaissance des qualifications qu'ils mettent en oeuvre. Nous exigeons des emplois statutaires permettant une réelle évolution de carrière pour l'ensemble des fonctionnaires.

Nous sommes opposés à l'arbitraire et au clientélisme qui se développe à l'UTM comme ailleurs, et qui vont encore être accentués avec l'arrivée des primes au mérite et le développement de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences. Nous défendons des critères objectifs comme l'ancienneté dans le grade, le corps et la Fonction Publique.



**Organisation syndicale nationale et interprofessionnelle majoritaire**  
dans notre pays, la CGT est la première force syndicale qui lutte pour l'emploi, les salaires, la retraite, la protection sociale, la défense du Service Public, des garanties collectives et de nos statuts, la première force qui défend les carrières et les salariés sans favoritisme ni partialité.

**Le choix de la CGT**  
est celui d'une éducation et d'une formation nationales, publiques, laïques, gratuites, dont les objectifs sont la réussite, la qualification, l'émancipation et la promotion sociale de tous les citoyens. Et vous êtes nombreux, au quotidien, à l'UTM comme dans tous les établissements et les entreprises, à faire confiance à l'action et aux valeurs de la CGT.

**Voter pour les listes CGT**  
c'est choisir des élus combattifs, résolument ancrés du côté des personnels, et opposés aux critères de mérite et aux mesures d'individualisation des carrières que veulent nous imposer nos dirigeants, que ce soit localement ou nationalement.

## Les listes FERC-Sup CGT

### ITRF catégorie C :

- Laurent Damien
- Jean-Christophe Boyer
- Oujda Kherchiche
- Fabrice Védère

### AENES catégorie C :

- Safia Cailleau
- Marie-France Barge
- Evelyne Bouttier
- Mariem Khalifa

### BIBLIOTHEQUES catégorie C :

- Jean-Marc Groussin
- Sylvie Lépine
- Jean-Philippe Muscat
- Véronique Crépin

### ITRF catégorie B :

- Véronique Roques
- Marlène Vicente
- Olga Joachim
- Corinne Bonnis

### BIBLIOTHEQUES catégorie B :

- Claudine Lemire
- Claude Olmos
- Dominique Poggi
- Marie-Paule Canale

### ITRF catégorie A :

- Valérie Morell
- Jacques Aguila
- Alain Fort
- Simone Lantin

## Voter, c'est s'exprimer !

Lors des dernières élections à la CPE, en décembre 2008, les listes présentées par la FERC-Sup CGT avaient obtenu 43,75% des sièges, soit 7 sur 16. Ce résultat plaçait la CGT loin en tête, alors même que nous étions en pleine lutte contre la réforme de l'ARTT. La Direction de l'UTM avait été contrainte d'entendre le message des urnes !

## Un avis de la CPE pour très peu de possibilités

Chaque année, le nombre de possibilités d'avancement pour les fonctionnaires est directement lié au nombre de postes mis aux concours dans chaque catégorie. Or, les non remplacements de départ à la retraite, ainsi que la mise en place des CDI conduit naturellement à la diminution du nombre de postes ouverts aux concours et mathématiquement, à une forte baisse du nombre de possibilités d'avancement.

Dans le même temps, le nombre de promouvables augmente. Et vu que les possibilités d'avancement sont attribuées par académie, on en arrive à une situation où, dans certaines catégories, il n'y a même pas une possibilité d'avancement pour un personnel de l'UTM.

## Des règles de fonctionnement inacceptables

Depuis la création des CPE, la CGT dénonce le caractère anti-démocratique de cette instance. En effet, en pré-CAP, les dossiers sont traités par catégorie. En début de séance, la discussion porte sur les catégories C et tous les élus (A, B et C) siègent et interviennent. Puis les élus de catégorie C sortent et on étudie les dossiers de catégorie B.

Enfin, seuls restent les élus de catégorie A pour analyser les promotions des personnels de catégorie A. Ainsi, un élu de catégorie A est porteur de 3 mandats, pendant qu'un élu de catégorie B en porte 2 et un élu de catégorie C n'en porte qu'un. Inacceptable !

## Et pourtant, une présence CGT est indispensable

Malgré ce constat accablant, la FERC-Sup CGT présente des listes à la CPE !!

En effet, nous avons toujours combattu la carrière au mérite, dénonçant dès le départ le principe de l'évaluation-notation.

On se souvient de la lutte menée contre cette réforme qui modifiait le principe de notation des agents, en la basant sur la progression (note entre -5 et +5) et sur la réalisation d'objectifs fixés par le chef de service. Cette réforme est injuste, elle institue des carrières à deux vitesses.

De même, alors que sont en train de se mettre en place les primes au mérite, la CGT n'a eu de cesse d'en dénoncer les principes qui conduisent à l'individualisation des carrières, s'opposant à la Direction de l'UTM et aux organisations syndicales favorables à ces primes dites « à la tête du client ».

En tant qu'élus CGT nous sommes porteurs des revendications des personnels, ainsi que des orientations de la CGT, construites avec tous les salariés.

Dans la CPE et les Commissions administratives paritaires, nous refusons donc la logique de l'Administration qui ne veut pratiquer que le critère de mérite individuel des agents, dans un cadre imposé d'économie de moyens.

Pour nous, la qualité du service public tient à bien d'autres choses et l'évaluation du travail des personnels ne peut se réduire à gérer le sous-classement.

Des éléments comme l'expérience acquise par l'ancienneté, les stages et la formation continue, le blocage de carrière en fin d'échelon ou de grade, la proximité de l'âge de départ en retraite sont à prendre en considération. Nos fonctions évoluent, se complexifient, nos qualifications également, la reconnaissance de celles-ci nous est due.

**Personnels titulaires  
(ASU, ITRF, BIBLIOTHEQUES)**

**Le 10 novembre 2011,  
votez pour les listes FERC-Sup CGT**

